

SDESM mag'

LE MAGAZINE
DU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
DES ÉNERGIES DE SEINE-ET-MARNE

n°31 Mai 2022



ACTUALITÉS

CHAUFFEZ ÉCO, CHAUFFEZ VERT

sdesm.fr



VISITE DE TITAN V AVEC GRTgaz À NANTES

Une délégation d'élus, d'agents du SDESM et du SMITOM-LOMBRIC ont visité l'installation TITAN V à Nantes.

Organisée par Frédéric Moulin, délégué territorial Val de Seine de GRTgaz, et son adjoint Pascal Hainaut, la visite a permis d'échanger avec l'entreprise Leroux & Lotz Technologies groupe ALTAWEST qui a présenté le démonstrateur Titan V, et la start-up TerraWatt SAS. L'occasion d'échanger sur la production de biométhane injectable en réseaux et obtenu à partir de déchets.

Une brique technologique d'avenir (la pyrogazéification) a été présentée dans le détail par une entreprise qui encourage le savoir-faire français en matière de production de gaz vert.



AU SOMMAIRE



04 | ACTUALITÉS

Le budget 2022



06 | REPORTAGE

Prises de vues aériennes nocturnes



08 | ACTUALITÉS

Modernisation des équipements et réduction de la pollution lumineuse

09 | ACTUALITÉS

Pose d'enregistreurs de tension

11 | FICHE DU MOIS

Activation de compte ArcOpole PRO

SDESMmag' n°31 Mai 2022

Directeur de publication
Pierre YVROUD

Comité de rédaction
Gérald GALLET, Nicolas DENANS, Jean-Paul MAZURECK, Jonathan LARRÉ, Marc BOITEL, Stéphane BOURRIER, Laurent HUGUET, Bruno BRION, Alexandra COUSINARD.

Conception & Réalisation
Alexandra COUSINARD
Clémence BRICOLA

Crédits photos
Adobe stock / SDESM

Distribution & Impression
MELUN IMPRESSIONS - 2 000 exemplaires



> Toute l'info sur [sdesm.fr](https://www.sdesm.fr)

> Suivez-nous sur   



PIERRE YVROUD
PRÉSIDENT DU SDESM

Chères et chers collègues, mesdames, messieurs,

Avec plus de 53 millions d'euros de budget consacrés à la qualité de la fourniture électrique, à la résilience des réseaux basse tension et aux projets menés pour satisfaire aux objectifs de la transition écologique, les élus du SDESM, cette année encore, maintiendront un effort significatif pour accompagner les projets des communes adhérentes en matière de transition énergétique.

Il y a quelques semaines, le 4 avril 2022, l'ONU, s'appuyant sur le travail des experts du GIEC, a publié un nouveau rapport dans lequel elle s'alarme des conséquences catastrophiques d'une planète en péril, mais propose des solutions pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Nous savons aujourd'hui que l'objectif fixé par l'accord de Paris en 2015 de contenir le réchauffement climatique à 1,5°C, ne sera pas atteint, mais nous devons tous, chacun à notre niveau, contribuer à limiter son dépassement au maximum et nous préparer à en atténuer les effets.

Nous connaissons les très nombreuses conséquences de ce réchauffement qui impacteront durement les générations futures : des pays côtiers engloutis et des zones désertiques de plus en plus importantes qui entraîneront des centaines de millions de réfugiés climatiques, la disparition progressive de la biodiversité, des records de chaleur, des phénomènes climatiques de plus en plus violents, etc.

Déjà aujourd'hui, nous sommes impactés par la multiplication des phénomènes météorologiques extrêmes qui ont certes toujours existé, mais qui deviennent de plus en plus fréquents et de plus en plus dévastateurs : vagues de chaleur, ouragans, inondations, feux de forêt.

Une grande partie de la France est déjà impactée par un déficit hydrique inquiétant qui s'intensifiera inexorablement dans les prochaines années ; depuis plusieurs années, de nombreuses maisons et immeubles édifiés sur des sols argileux, se fissurent par suite de sécheresses à répétitions rendant souvent ceux-ci inhabitables ou invendables.

À mesure que l'air se réchauffe, outre les conséquences de la dilatation des océans et de la fonte des glaciers, l'évaporation des sols et la transpiration des végétaux augmentent, ce qui accélère ce déficit.

En effet, depuis le début de l'ère industrielle, il y a deux siècles, la température moyenne sur terre a augmenté de 1,09°C degré, se traduisant par une augmentation de 7 % de la quantité d'eau sous forme de vapeur contenue dans l'air, rendant notamment les tempêtes plus violentes.

De plus, cette intensification ne se répartit pas spatialement de manière homogène dans le monde, avec pour conséquence des zones arides de plus en plus vastes et d'autres zones qui reçoivent de très brutales et très fortes précipitations.

Nul aujourd'hui ne songe sérieusement à nier les effets de ce changement climatique et les enjeux d'adaptation et d'atténuation qui s'y rapportent ; nous n'avons plus guère de temps pour limiter nos émissions de gaz à effet de serre, en substituant les énergies fossiles par des énergies renouvelables et de récupération, mais aussi en pratiquant une sobriété voire une frugalité énergétique dans nos actions du quotidien.

C'est bien dans cet esprit qu'œuvrent au quotidien les équipes et les élus du SDESM pour conseiller et accompagner les communes dans la réalisation de leurs projets.

Le 24 mai prochain, lors de la journée « portes ouvertes », j'aurai le plaisir de vous accueillir au siège du SDESM pour répondre à vos questions et vous permettre de découvrir toutes les actions et services que le syndicat vous propose mais aussi d'échanger librement sur vos projets et vos exigences à l'égard du syndicat.

Des démonstrations sur le déploiement des enregistreurs de tension, sur le fonctionnement du Système d'Information Géographique ou bien encore sur les matériaux biosourcés pour rénover efficacement les bâtiments, vous seront, entre autres, proposées par les agents du syndicat.

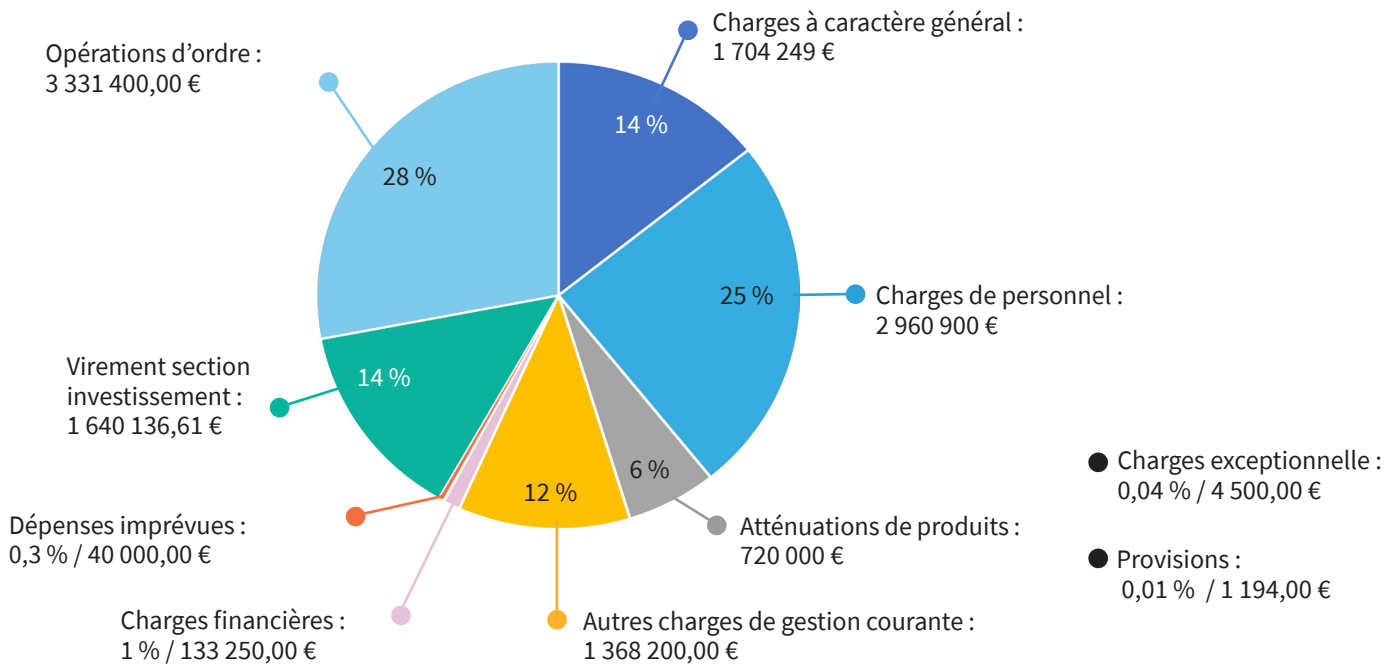
À très bientôt.



LE BUDGET 2022

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

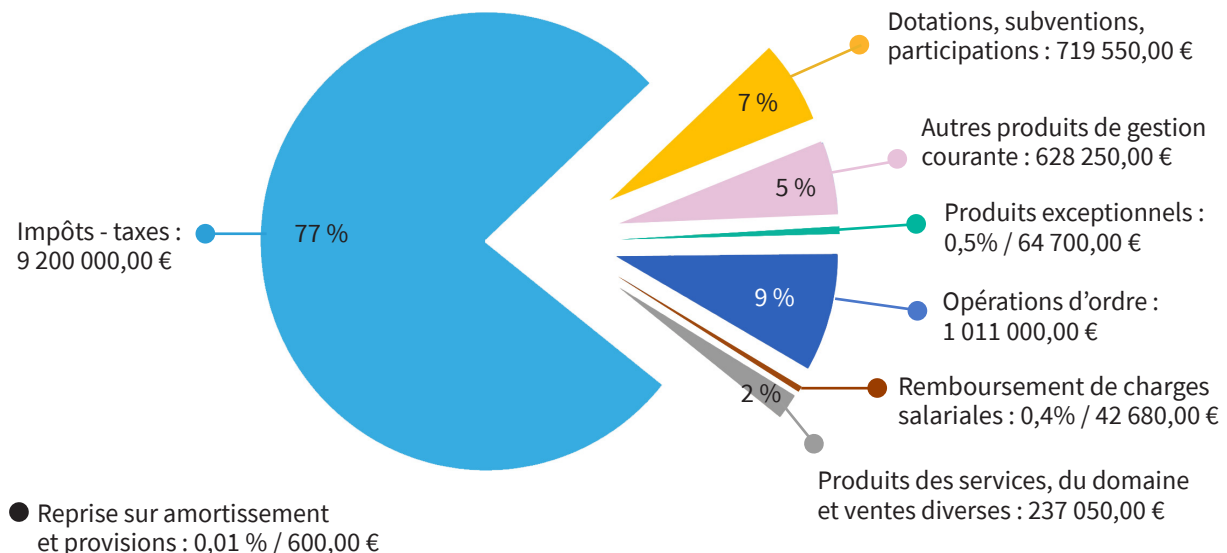
Les charges de personnel représentent 25 % du budget de fonctionnement. Les subventions liées à la maintenance de l'éclairage public représentent plus de 1 150 000 €. Les opérations d'ordre enregistrent les amortissements réalisés et ne donnent lieu à aucun décaissement. Les charges à caractère général restent stables.



FONCTIONNEMENT : 11 903 830 €

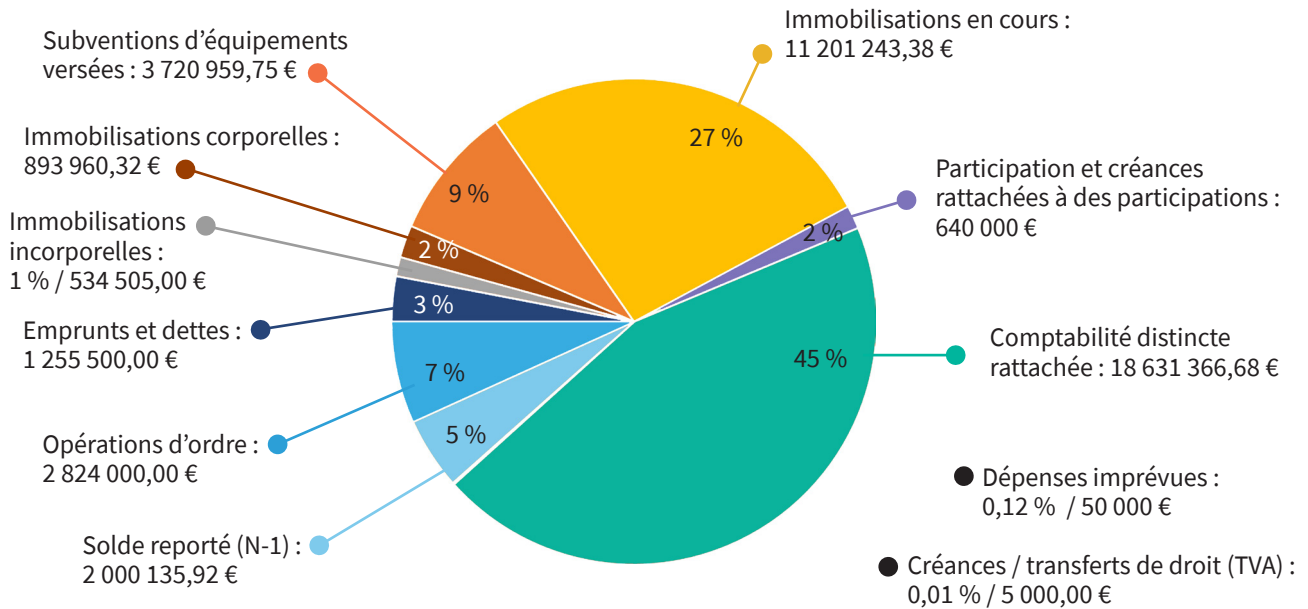
RECETTES DE FONCTIONNEMENT

La principale ressource du SDESM est la Taxe Communal sur la Consommation Finale d'Électricité qui s'élève à 9 200 000 €.



DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

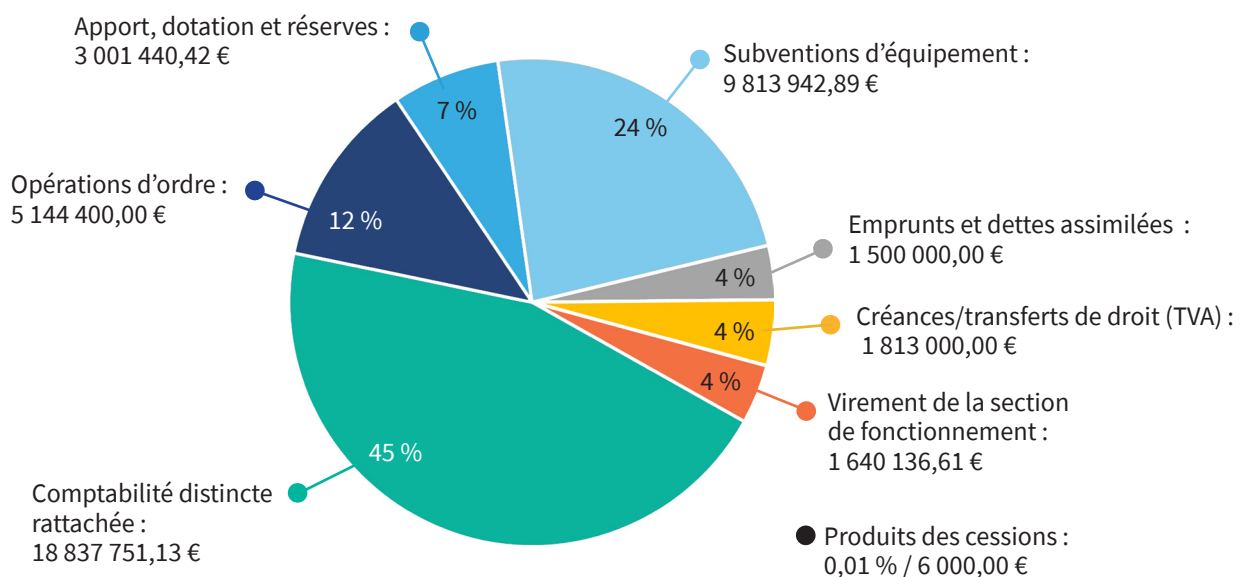
Les principales dépenses d'investissement sont liées aux travaux de réseau Basse Tension et de délégation de maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'éclairage public soit 29 566 000 €. Le versement des subventions d'équipement (subvention éclairage public et rénovation énergétique) représente environ 9 % des dépenses d'investissement soit 3 721 000 €. Le programme d'orthophotographies nocturnes des éclairages extérieurs et de la thermographie des toitures représente environ 285 000 €. Une participation au capitale des 2 sociétés d'économie mixte (SEM) dont le SDESM est actionnaire majoritaire (Bi-Metha77 et SDESM énergies) est prévue pour 640 000 €. La mise aux normes des bornes de recharge pour véhicules électriques représente 307 500 €.



INVESTISSEMENT : 41 756 671 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Le SDESM perçoit des participations lors des enfouissements du réseau basse tension de la part des communes, d'ENEDIS et du FACÉ (Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification). Des subventions du conseil régional et de la Caisse des dépôts viennent compléter les subventions d'équipement. La comptabilité distincte rattachée correspond aux recettes liées aux enfouissements, à la délégation de maîtrise d'ouvrage pour l'éclairage public et aux Plans Climat.



LES PRISES DE VUES AÉRIENNES NOCTURNES

Le SDESM réalise une campagne d'acquisition et de traitements d'images aériennes qui permettra d'appréhender l'impact réel des éclairages extérieurs et les performances thermiques des toitures.

Le SDESM réalise actuellement une mission de photographie aérienne nocturne sur une partie du territoire seine-et-marnais, composé de plusieurs intercommunalités.

L'objectif est d'avoir une vision nocturne du territoire capturé adaptée aux deux thématiques des éclairages extérieurs et de la thermographie des toitures des bâtiments. Pratiquement, il s'agit d'identifier facilement les points critiques (en particulier les nuisances lumineuses concernées par l'arrêté du 27 décembre 2018) et les performances thermiques des toitures, et de comparer plusieurs secteurs et plusieurs points entre eux.

Pour ce faire, le SDESM coordonne un groupement de commandes. Six sont partenaires (Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne, Communauté d'Agglomération Marne-et-Gondoire, Communauté d'Agglomération Val d'Europe Agglomération, Communauté de communes Orée de la Brie, Communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux et Communauté de communes du Val Briard) et cofinancent cette campagne de prises de vues aériennes (PVA).

Plus de 1 000 km² sont concernés.

Les titulaires retenus pour réaliser les PVA sont le Laboratoire National de Métrologie et d'Essais (LNE), et la société Infrarouge Technologie et Contrôle (ITC).

En février et en mars derniers, les territoires concernés ont été survolés en soirée et en nuitée au cours de dix missions par un avion équipé d'un capteur adapté et d'une centrale inertielle. Chaque mission a permis l'acquisition par bandes parallèles de plusieurs milliers d'images brutes.

L'analyse des images et des données a commencé et montre une très bonne qualité. Un cycle de traitements a débuté, parmi lesquels le redressement et l'orthorectification systématiques des images à partir des données inertielle enregistrées en vol.



Image brute extraite de la campagne infrarouge (thermographie), commune de Bussy-Saint-Georges.

Un cycle de réunions techniques avec les membres du groupement ou d'autres partenaires non financeurs a également commencé, pour définir les différentes utilisations des images.

Parmi les actions restant à mener, l'intégration des données dans un SIG (Système d'Information Géographique), l'organisation de réunions publiques et la réalisation de supports de communication qui seront du ressort de chaque intercommunalité.

Le SDESM se chargera de son côté d'intégrer les images et l'ensemble des données dans son portail SIG ArcOpole Pro, ce qui permettra aux communes qui le souhaitent d'y accéder facilement.

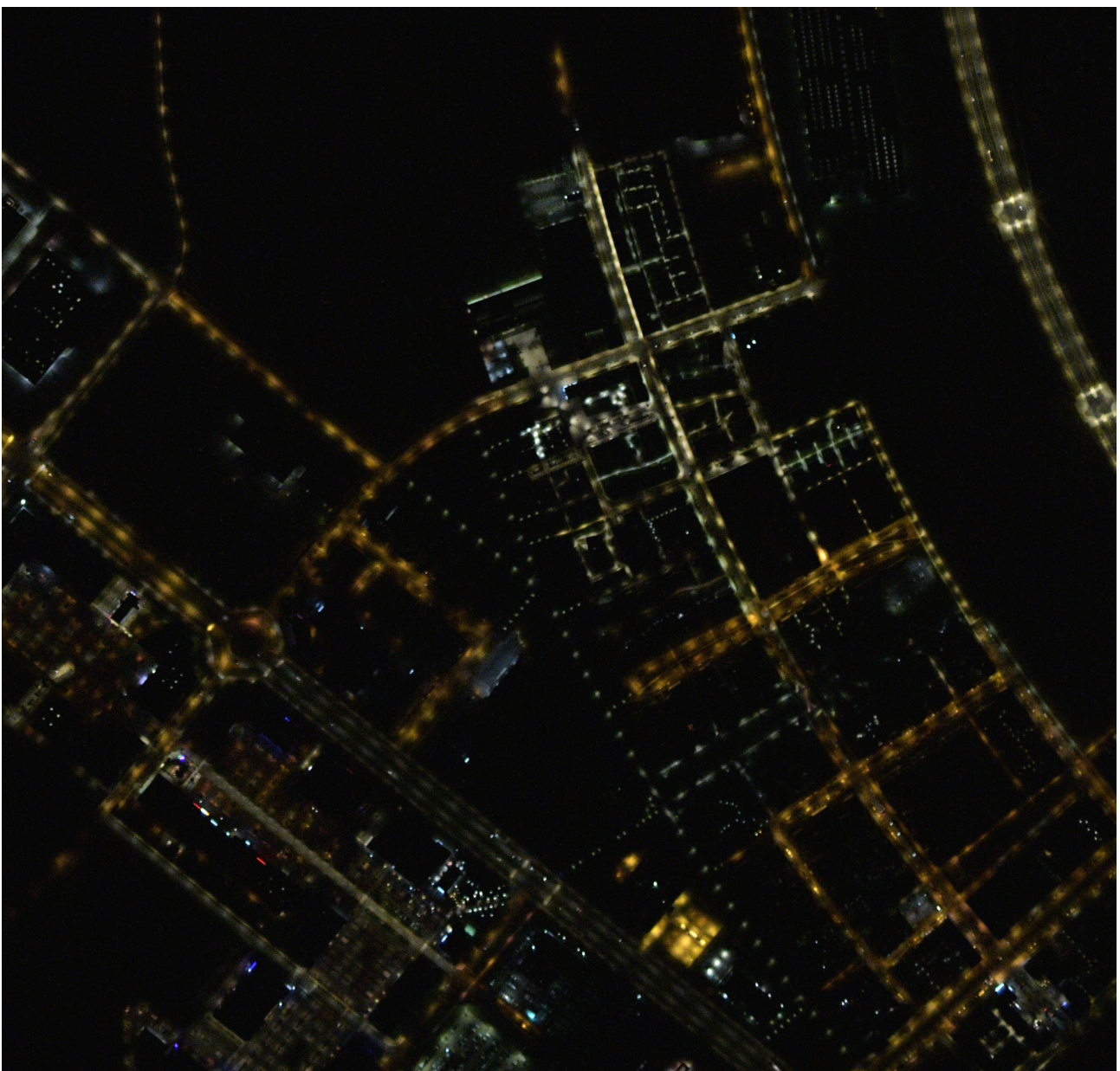


Image brute extraite de la campagne de photographie des éclairages, commune de Montévrain.

PROGRAMME PLURIANNUEL DE 2022 À 2024 POUR LA MODERNISATION DES ÉQUIPEMENTS ET LA RÉDUCTION DE LA POLLUTION LUMINEUSE

Dans un contexte énergétique et financier préoccupant et en application de l'arrêté ministériel du 27 décembre 2018 sur les nuisances lumineuses, la modernisation des éclairages publics est une action publique vertueuse, essentielle et nécessaire. À ce titre, le SDESM accompagne, conseille et soutient financièrement les communes.

Comme annoncé à la rentrée 2021, le SDESM se met en ordre de marche pour lancer le programme pluriannuel 2022-2024 visant à mettre en conformité les luminaires et remplacer les points lumineux énergivores par des équipements performants, sobres et durables.

D'ores et déjà, une cinquantaine de communes ont manifesté leur intérêt de déléguer au SDESM ces travaux. Les marchés pilotés par le syndicat seront attribués aux entreprises courant septembre 2022.

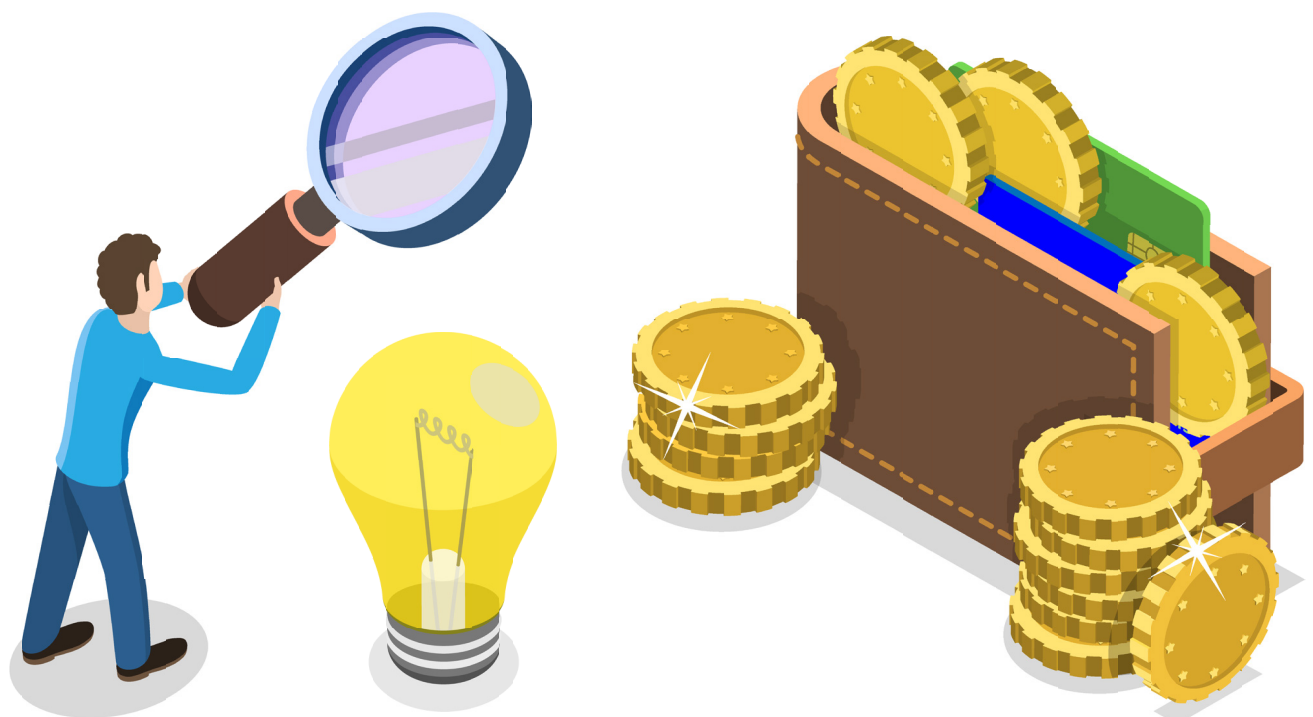
Une subvention spéciale a été votée, soit 30 % des coûts HT des travaux sans plafond, pour les communes qui reversent la taxe communale sur la consommation finale d'électricité.

Pour réduire le reste à charge des communes de moins de 20 000 habitants, le SDESM déposera un dossier de fonds de concours auprès des services de la Région Île-de-France dans le cadre du plan de relance Stratégies - Climat.

Enfin, pour faciliter le financement des opérations communales, en partenariat avec la Banque des Territoires, le SDESM a la gestion du dispositif financier « Intracting ».

Celui-ci permet un prêt à taux zéro pour les communes tandis que le syndicat supportera le taux d'intérêt de 0,25 % appliqué sur le montant global emprunté.

Les principaux objectifs de ces investissements seront de réduire l'empreinte carbone et environnementale et de maîtriser les coûts budgétaires. Cet investissement vertueux permettra de réduire la facture énergétique.



CAMPAGNE 2021-2022 DE POSE D'ENREGISTREURS DE TENSION

Afin de vérifier la qualité de tension électrique, la campagne de pose d'enregistreurs a débuté le 5 novembre 2021 et s'est achevée le 14 mars 2022. Elle a permis 108 enregistrements dont 95 exploitables sur 4 territoires du SDESM (Pays de Meaux et de l'Ourcq, Brie centrale, Melun Val de Seine et Pays de Fontainebleau, Pays de Montereau et Bassée Montois).

La campagne d'enregistrements 2021-2022 s'est établie avec une programmation de 108 adresses d'utilisateurs à contrôler sur un ensemble de 32 communes. Les résultats sur la qualité de fourniture sont globalement satisfaisants.

L'analyse de l'ensemble des enregistrements a mis en avant les zones les plus exposées aux disparités en termes de qualité du réseau électrique. La qualité est jugée soit bonne (66 utilisateurs), soit moyenne (14 utilisateurs), soit mauvaise (4 utilisateurs), soit hors standard qualité c'est-à-dire hors norme (11 utilisateurs).

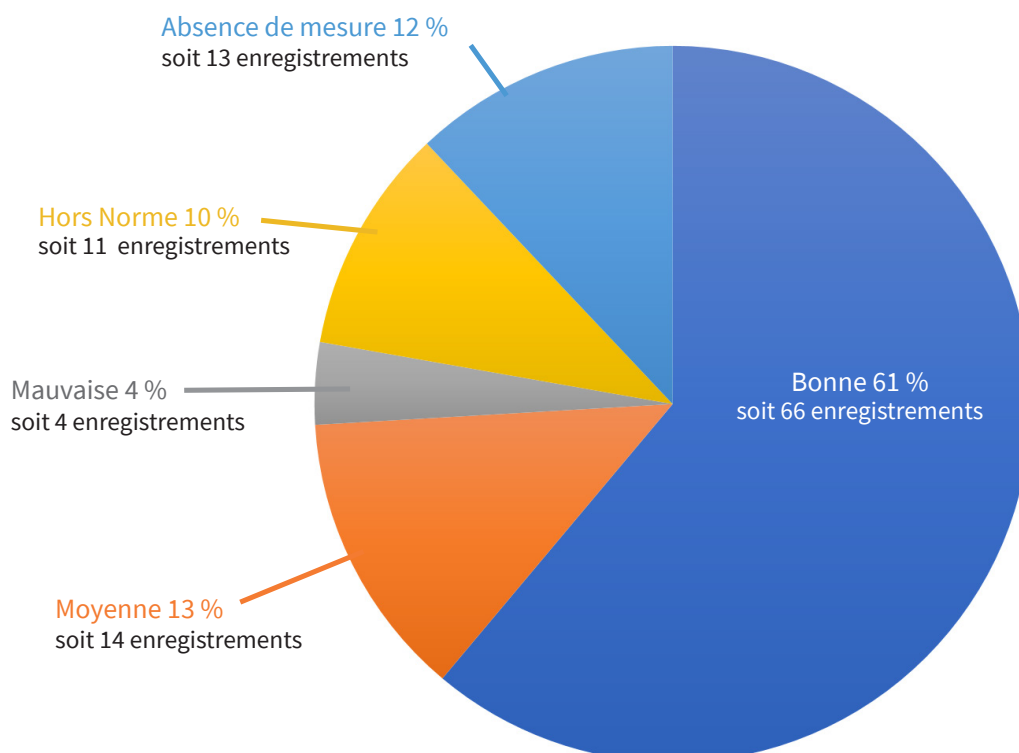
Le SDESM a demandé à Enedis de prendre en compte ce document d'analyse dans son ensemble, afin de l'intégrer dans les outils d'amélioration du réseau.

Le concessionnaire devra donner une réponse précise sur les suites à donner pour les 29 cas d'utilisateurs dont la qualité de fourniture est qualifiée de « Moyenne, mauvaise ou hors norme ».

Certaines mesures pourront donner lieu à des signalisations si les défauts constatés sont avérés. Le SDESM réalisera alors des travaux de renforcement sur le réseau basse tension.



Enregistrements pour l'année 2021-2022



POUR L'ANNÉE 2021

LE CONTRÔLE AU QUOTIDIEN ÉLECTRIQUE

Depuis 2014, le SDESM assure le contrôle continu de la bonne qualité de la fourniture d'électricité et des réseaux de la concession avec notamment l'entretien et le renouvellement des ouvrages. Ce contrôle s'exerce pour servir l'intérêt des usagers du service public de l'électricité et des communes adhérentes.

Le SDESM, dans le cadre du contrôle de l'exécution du service public de distribution d'électricité, a effectué, à la demande des élus des communes ou des techniciens du syndicat, l'ouverture de 58 dossiers et l'instruction de 39 demandes d'interventions auprès d'Enedis au cours de l'année 2021.

Ces réclamations portaient principalement sur :

- l'entretien et le renouvellement du réseau électrique (28 demandes),

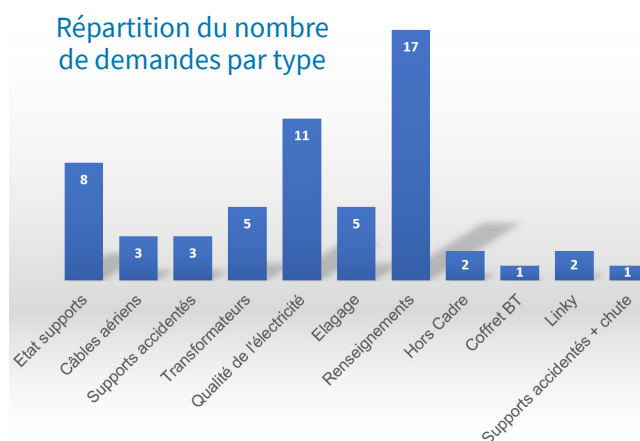
- état des supports
- supports accidentés
- élagages
- câbles de réseaux aériens
- transformateurs
- coffrets basse tension
- Linky

- des renseignements divers (17 demandes).

- la qualité de l'électricité (11 demandes) :

- Variation et baisse de tension.
- Coupures et microcoupures.

- hors cadre (2 demandes).



CONTRÔLE DE LA TCCFE

TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ÉLECTRICITÉ

Depuis 2014, le SDESM assure le contrôle de la TCCFE qui consiste à vérifier les données de consommations transmises par chaque fournisseur d'énergie sous forme de déclarations trimestrielles et à garantir leurs cohérences avec les données réelles de distribution d'électricité fournies annuellement par le distributeur ENEDIS.

Cette analyse nous permet de visualiser les écarts possibles entre des consommations déclarées par chaque fournisseur pour chaque commune et les consommations réelles des usagers.

En 2022, environ 50 fournisseurs sont contrôlés par le SDESM pour l'exercice 2021.

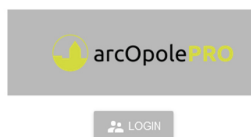
Les taxes perçues représentent près de 9 750 000 €.

Année 2021	T1	T2	T3	T4	Total
Montant contrôlé et collecté en M€	2,67	2,44	2,25	2,38	9,74
Nombre de fournisseurs contrôlés	46	46	48	50	

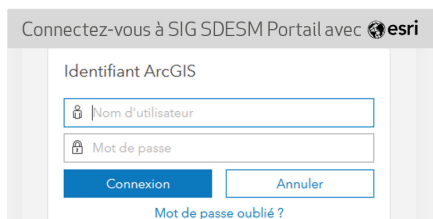


PORTAIL SIG ACTIVATION DE COMPTE ARCOPELE PRO

1 - POUR VOUS CONNECTER

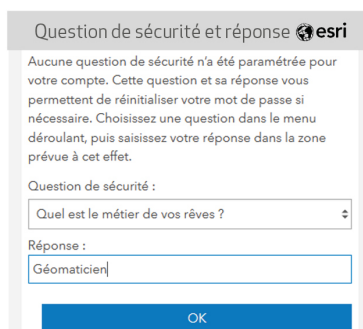


1 - Connectez-vous à la page d'authentification d'ArcOpole Pro, depuis le [site internet du SDESM](#)
Cliquez sur « LOGIN ».

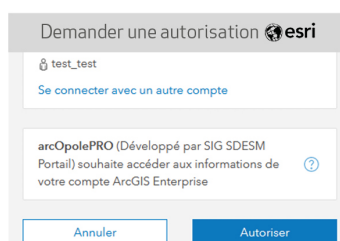


2 - Vous êtes redirigés vers la page d'authentification du portail ArcGis Entreprise développé par Esri (partenaire technique d'ArcOpole).

Entrez votre nom d'utilisateur et votre mot de passe
Lors de votre 1^{ère} connexion, il s'agit de votre mot de passe provisoire. Ces informations vous ont été communiquées en avril 2022 par courriel, ou après cette date par téléphone.
Cliquez sur « Connexion ».



3 - Lors de votre 1^{ère} connexion, **choisissez** une question de sécurité parmi la liste déroulante, puis **saisissez** librement votre réponse.
Cliquez sur « OK ».



4 - Lors de votre 1^{ère} connexion, **autorisez** ArcOpole Pro à utiliser les informations personnelles que vous avez enregistrées aux deux étapes précédentes dans le portail Esri ArcGIS Entreprise.
Cliquez sur « Autoriser ».



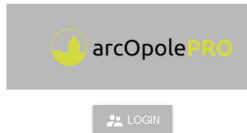
5 - Vous êtes redirigés pour la seconde et dernière fois vers la page d'authentification d'ArcOpole Pro.
Entrez votre nom d'utilisateur et votre mot de passe, puis choisissez votre profil habituel (par ex. « DONNÉES SDESM »).
Lors de votre 1^{ère} connexion, il vous est demandé d'afficher et d'approuver nos conditions générales d'utilisation.
Cliquez enfin sur « APPLICATION » pour accéder à la carte et aux fonctionnalités du portail ArcOpole Pro!

**À l'issue de votre première connexion, nous vous recommandons de modifier votre mot de passe et de le personnaliser.
Voir au verso**

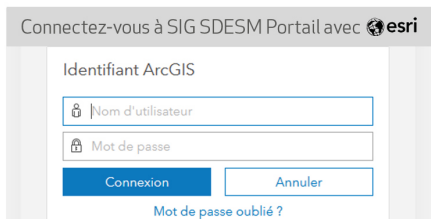


PORTAIL SIG ACTIVATION DE COMPTE ARCOPOLE PRO

2 - POUR MODIFIER ET PERSONNALISER VOTRE MOT DE PASSE



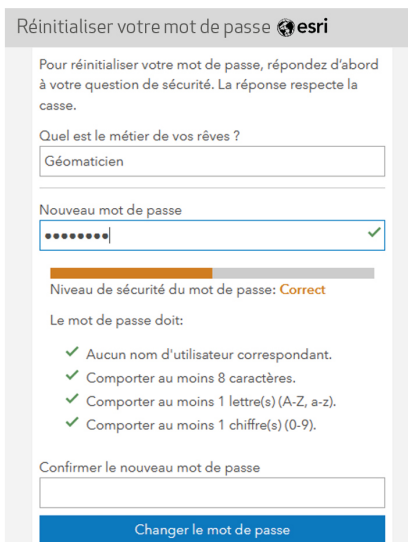
1 - Connectez-vous à la page d'authentification d'ArcOpole Pro, **Cliquez** sur « LOGIN ».



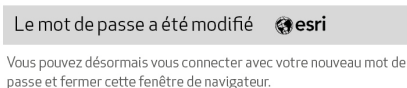
2 - Vous êtes redirigés vers la page d'authentification du portail ArcGIS Entreprise développé par Esri. **Cliquez** sur « Mot de passe oublié ? »



3 - Saisissez votre nom d'utilisateur. En cas d'oubli, sollicitez le service SIG par téléphone au 01 82 79 00 52 ou par courriel à sig@sdesm.fr. **Cliquez** sur « Poursuivre ».



4 - Répondez à la question personnalisée puis **saisissez** votre nouveau **mot de passe**. **Cliquez** sur « Changer le mot de passe ».



5 - Le message de confirmation vous autorise à vous connecter à nouveau à la page d'authentification d' ArcOpole Pro.

RÉCEPTION DE CHANTIER À VILLECERF

La hausse récente des prix des énergies fossiles (gaz et fioul en tête) amène les collectivités à se questionner sur leurs modes de chauffage et les économies possibles. À cet effet, le SDESM accompagne historiquement ses membres dans le cadre du Conseil en Energie Partagé (CEP).

Après les études de faisabilité commandées en 2019 par le SDESM pour la conversion des systèmes de chauffage au fioul ou au gaz citerne vers des énergies renouvelables, deux communes, Villecerf et Montolivet, ont décidé de se lancer dans cette nouvelle aventure et de déléguer la maîtrise d'ouvrage des travaux de conversion au SDESM en 2020.

Le SDESM a ainsi lancé en 2021 un marché de travaux visant à convertir 3 chaufferies fioul en chaufferies à granulés de bois. Ce projet lauréat de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) - plan de relance permet de bénéficier d'une aide de 48% du montant total de l'investissement en plus d'une participation du SDESM et permet aux communes de Villecerf et de Montolivet de réduire leur reste à charge à hauteur de 20% du montant total des investissements.

Dès le second semestre 2021, les travaux ont été entamés sur la commune de Villecerf visant à convertir les chaufferies de l'école et de la mairie, dont la réception a été prononcée en mars 2022.

Le chantier sur la commune de Montolivet est prévu pour l'été 2022 sur la période des congés scolaires afin de pouvoir travailler sans déranger les écoliers.

Ces projets montrent qu'il est possible d'agir avec un accompagnement et une expertise pointue, indispensables à la concrétisation des projets de transition énergétique.

Quelques chiffres :

- Une baisse annuelle de 99% des émissions de gaz à effet de serre à la combustion, soit plus de 35 tonnes équivalent CO2 évitées pour une consommation finale de 133 MWh/an;
- Une économie énergétique de 20 à 25% grâce à des chaudières plus performantes, des réseaux



Avant : chaudière vétuste et polluante au fioul

de distributions calorifugés et une régulation. La programmation est possible par application smartphone à distance et permet de réelles économies en adaptant les températures de consignes au plus juste des usages et des périodes d'occupations des différents locaux.

- Un budget :
 - Un investissement total de **260 000 € TTC** ;
 - Une aide financière ans le cadre de la DSIL plan de relance de **107 480 €** ;
 - Une participation du SDESM de **65 740 €** ;
 - **12 776 €** issus des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) ;
 - Un gain financier annuel sur les frais de fonctionnement certain et d'autant plus important au vu de la hausse actuelle du prix du fioul.

Le SDESM travaille actuellement à la contractualisation avec l'ADEME d'un contrat de développement des énergies renouvelables afin d'accélérer la mise en place d'actions concrètes en faveur de la transition énergétique plus que jamais indispensable et prioritaire.

Votre contact : Pierre Dumas-Lairolle
(pierre.dumaslairolle@sdesm.fr ou au 01 82 79 00 31)

Installation de la nouvelle chaudière bois performante à l'école de Villecerf :



ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX UN PROJET, UNE HISTOIRE (partie 4)

Cette rubrique présente l'évolution d'un projet d'enfouissement 2022 sur plusieurs mois. Programmée sur 2 tranches (2021 et 2022), l'opération de Jouy-le-Châtel est entrée dans sa phase travaux.

JOUY-LE-CHÂTEL (rue de Provins)

L'ouverture de la chaussée a débuté le mercredi 02 janvier 2022 et s'est terminée le 09 mars 2022. Pendant cette période, l'entreprise a déroulé l'ensemble des réseaux basse tension, éclairage public et communications électroniques. Des réfections en enrobé ont été réalisées sur chaussée. L'entreprise a pu installer l'éclairage public avant la fin de l'opération. La préparation du support du futur poste de transformation a été réalisée.



Pose de candélabres



Enrobé chaussée



Reprise de branchements dans les cours communes



Emplacement futur poste de transformation

FERME DES 3 MAILLETS MULTI-OPÉRATIONS DE MACHAULT



INTERVIEW

**LA PAROLE À
CHRISTIAN POTEAU,**
Maire de MACHAULT

Grâce à la mutualisation des expériences, le SDESM permet de faciliter les démarches des communes dans la mise en œuvre de projets multiples s'avérant souvent complexes dans leur réalisation.

Pourquoi avez-vous sollicité le SDESM pour votre projet autour de la ferme des 3 Maillets ?

Dans le cadre de l'amélioration du cadre de vie au sein de ma commune et du cumul d'opérations liées aux réseaux d'énergie et de communications électroniques sur un même périmètre, j'ai souhaité faire appel au SDESM afin de nous accompagner dans la préparation, le suivi et la coordination de l'ensemble de projets mettant en relation Enedis, Orange, Free, les riverains, les agences routières départementales de Seine et Marne, un promoteur immobilier, la CC Brie des Rivières et Châteaux.

Les différents projets liés sont :

- L'enfouissement de plus de 800m de réseau HTA près du centre-ville et passant au-dessus de parcelles privées,
- La création de plusieurs points lumineux en LED (intelligents) dans la rue du chemin vert,
- La démolition d'un poste tour et la création de 2 nouveaux postes de transformation électrique,



Démolition de poste tour



Création d'une antenne Orange



Création de poste de transformation



Opération immobilière



Création d'une ombrière photovoltaïque

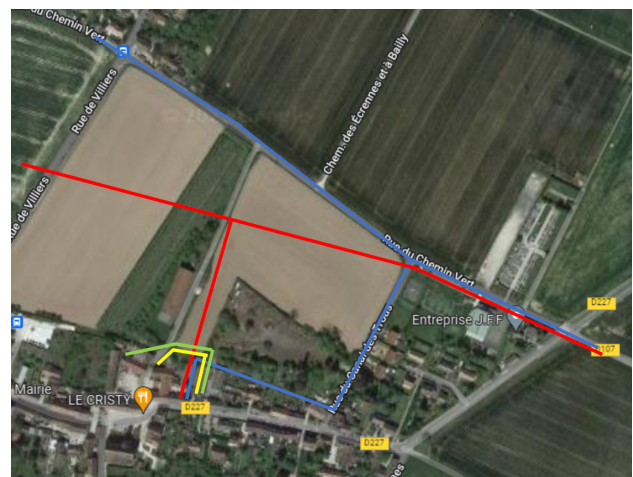
- L'extension électrique du nouveau service technique communal, d'une salle polyvalente, d'une école et de sa restauration scolaire,
- L'aménagement du parking du cimetière par le raccordement d'une ombrière photovoltaïque et d'une antenne 5G,
- La préparation des infrastructures pour la pose d'une borne électrique,
- Des travaux de coordination sur une même emprise pour une opération immobilière, par le renouvellement des réseaux de distribution d'eau et d'assainissement, ainsi que l'alimentation électrique de la résidence.

En pratique, en quoi a consisté l'accompagnement du SDESM pour ces opérations ?

La commune a validé le projet auprès du syndicat en renvoyant la convention de transfert signée et la délibération associée. Pendant l'été 2021, le chargé d'affaires du SDESM a organisé une tournée d'étude spécifiquement pour les réseaux électriques en compagnie d'Enedis afin de présenter le projet et d'obtenir d'éventuelles prescriptions de l'exploitant. Dès que le projet d'aménagement de voirie de la commune sera arrêté, le chargé d'affaires organisera une réunion avec le bureau d'étude afin de faciliter la coordination.

En définitive, l'intervention du SDESM sur ce type de prestations complexes mettant en scène des opérations et des maîtres d'ouvrage différents avec des procédures qui leurs sont propres, a permis à la commune d'aboutir plus sereinement à ce projet global.

- Ligne Haute Tension Aérienne à déposer
- Ligne Haute Tension Aérienne à enfouir
- Extension du réseau depuis le nouveau poste de transformation
- Extension du réseau depuis le nouveau poste de transformation pour l'alimentation du futur lotissement et des services techniques.





À vos agendas,
on vous attend !

MARDI 24 MAI 2022
de 8h30 à 17h30

**JOURNÉE
PORTES
OUVERTES
DU SDESM**

Inscription obligatoire
avant le 20 mai 2022



1 RUE CLAUDE BERNARD
77000 LA ROCHETTE

16 & 17 JUIN 2022
de 10h00 à 18h00

JOURNÉES RÉSERVÉES POUR LES PROFESSIONNELS

**LE SDESM SPONSOR DU
SALON**

**RE
MOVE**

Rencontre des Mobilités et Véhicules Électriques

Téléchargez le
programme sur
remove.fr



L'AÉRODROME, ANCIEN
CHEMIN DE CHOISY
77320 LA FERTÉ-GAUCHER

**SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
DES ENERGIES DE SEINE-ET-MARNE**

1 RUE CLAUDE BERNARD 77000 LA ROCHETTE
01 64 79 74 75

sdesm.fr

